

CRÉDIT D'IMPÔT DOUBLÉ



La loi de finance 2023 prolonge et double le crédit d'impôt pour la formation des Dirigeants jusqu'au 31 décembre 2024

Sont concernés : les exploitants individuels, les gérants de société et les exploitants associés.

Le nombre d'heures passés en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise est limité à 40 heures par année civile et par entreprise

**crédit d'impôt =
nombre d'heures passées en
formation * taux horaire du smic * 2**

*(ex : 1 journée de formation de 7H réalisée en 2022, permet un crédit d'impôt de $11.07 * 7H * 2 = 154.98$ €)*

Formations effectuées à partir de janvier 2022

Parlez en avec votre comptable